

RAPPORT D'ACHÈVEMENT DE LA PHASE PILOTE DE LA PLATEFORME APPEL (ACHATS PUBLICS EN PROCÉDURES ÉLECTRONIQUES)

I) Contexte général

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme pour les Résultats – SEN Fiscale (PforR)**, la composante dédiée aux marchés publics engage l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) à atteindre des résultats mesurables en matière de **digitalisation du système national de passation des marchés**.

Les indicateurs liés au décaissement portent notamment sur :

- l'opérationnalisation d'une plateforme électronique de passation des marchés publics ;
- la publication électronique des Plans de Passation des Marchés (PPM) ;
- la conduite et la gestion électronique des procédures ;
- la production d'un **rapport d'achèvement de la phase pilote** attestant du niveau de fonctionnement effectif de la plateforme APPEL.

La digitalisation s'inscrit également dans les priorités nationales : modernisation de l'administration, transparence, lutte contre la corruption, amélioration de l'accès des PME à la commande publique et cohérence avec l'évolution réglementaire (CMP, règlement du service de dématérialisation).

II. Déploiement de la plateforme APPEL

La plateforme **APPEL**, solution nationale de dématérialisation de la commande publique, a été lancée officiellement **le 14 octobre 2025 à l'hôtel Azalai**, en présence des hautes autorités sénégalaises.

Elle constitue aujourd'hui l'infrastructure centrale pour la gestion électronique des procédures, articulée autour de trois phases :

1. Phase 1 (déployée) :

- publication des AO, téléchargement DAO ;
- dépôt, horodatage et ouverture électronique des plis ;
- publication PPM, paramétrage critères, transmission DCMP ;
- historique d'audit et tableaux de bord ;
- gestion des garanties délivrées par les établissements financiers et les sociétés d'assurance

AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

2. Phase 2 (en cours d'intégration) :

- évaluation et attribution des marchés à travers la plateforme
- gestion du contentieux
- gestion des procédures de prestations intellectuelles ;
- gestion des procédures dérogatoires (AO restreint et entente directe)

3. Phase 3 (préparée) :

- audit, suivi d'exécution, gestion de la redevance ;
- détection des fraudes ;
- interconnexions avancées avec administrations financières.

La plateforme comporte deux portails :

- **Portail public/fournisseurs ;**
- **Portail AC / ARCOP / DCMP.**

Elle est supportée par une architecture moderne : microservices, API Gateway, PostgreSQL, MongoDB et stockage S3, assurant fiabilité, traçabilité et scalabilité.

III. Acteurs et gouvernance de la phase pilote

1. Comité de pilotage stratégique

ARCOP-DCMP-BOCS-SENUM-DTAI-AGEROUTE-APIX-SENELEC
(Rôle : arbitrage, validation des orientations, gestion des priorités)

2. Équipe projet (ARCOP – DCMP – BOCS – DTAI – 2SI)

- Définition du périmètre fonctionnel ;
- Calendrier, plan de tests et cadrage technique ;
- Suivi des anomalies, validations ;

3. Utilisateurs pilotes

- ARCOP, DCMP, AC pilotes ;
- Fournisseurs ;
- Services maîtres d'œuvre (Ministère des Finances et du Budget ;
- Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur).

4. Équipe technique

- ARCOP (Maitre d'Ouvrage, coordination, conformité réglementaire) ;
- 2SI (développement, corrections, support technique).

IV. Périmètre fonctionnel testé durant la phase pilote

Le périmètre pilote couvre la chaîne allant :

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

de la planification des marchés (PPM) → à l'ouverture électronique des plis, incluant :

- Préparation du dossier de consultation
- Publication/AO ;
- Téléchargement DAO ;
- Soumission électronique ;
- Horodatage sécurisé ;
- Gestion des questions & réponses ;
- Tableau de bord & audit;
- Inscription des candidats à la plateforme.

V. Réalisations techniques et opérationnelles de la phase pilote

1. Déploiement et formation

- **52 AC pilotes** enregistrées et formées du **3 au 7 décembre 2025 à Saly**.
- **3 sessions de formation** des services maîtres d'œuvre.
- **2 sessions de formation sectorielle** (équipements médicaux ; acteurs Economie Sociale et Solidaire).
- **2 tournées régionales** (Ziguinchor et Saint-Louis).
- **Guides utilisateurs finalisés.**
- **Bilan d'étape du projet, le 5 février 2026**

En complément, la phase pilote a permis d'élaborer deux guides structurants destinés à encadrer et sécuriser l'utilisation de la plateforme : le Guide des fournisseurs, le Guide des autorités contractantes. Ces référentiels opérationnels constituent des supports essentiels pour l'harmonisation des pratiques et la bonne appropriation du système APPEL par l'ensemble des acteurs. Ces guides sont par ailleurs vérifiables et mis en ligne sur le site de l'ARCOP www.arcop.sn.

2. Enrôlement et utilisation

- **57 AC enrôlées**
- **405 utilisateurs actifs**
- **400 fournisseurs inscrits**
- **257 comptes en cours de saisie**
- **50 comptes rejetés**

3. Publications et procédures

- **45 PPM 2025 + 35 PPM 2026**
- **15 procédures électroniques lancées, dont 09 AO ouverts**
- **6 procédures électroniques en cours**

4. Caractéristiques des fournisseurs

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

Les données montrent que la plateforme est principalement utilisée par :

- **Entreprises individuelles et artisans : 116**
- **Petites entreprises : 74**
- **Moyennes entreprises : 74**
- **Grandes entreprises : 31**
- **Start-ups et entreprises innovantes : 37**
- **GIE : 17 ; Coopératives : 7**
- **Entreprises à majorité féminine : 24**

→ La plateforme facilite **l'accès des PME et très petites structures** à la commande publique.

5. Fonctionnalités nouvelles intégrées durant la phase pilote

- Espace **Service Maître d'Ouvrage (SMO)**
- Interconnexion **IPRES en cours**
- Nouveau module générique d'interconnexions API
- Nouveaux écrans DCMP & vue détaillée AO
- Procédures à **deux étapes**
- Nouvelle interface de soumission
- Évolution du chatbot APPEL (contextualisé marché / non plus juridique)

6. Dispositif d'accompagnement

- Assistant IA spécialisé CMP
- Ligne téléphonique + groupe WhatsApp de support
- Obligation de publication des annonces AO avec renvoi vers APPEL (pour visibilité fournisseurs)

VI. Contraintes identifiées

- Interconnexion DGID (quitus fiscal ; états financiers)
- Interconnexion DGCPT / SIGIF
- Prise en compte des préoccupations des pôles régionaux de la DCMP
- Acceptation du changement par les responsables marchés
- Besoin de stabilisation juridique (décret / arrêté du service de dématérialisation)

VII. Perspectives (post-pilote / phase d'extension)

1. **Élargissement de la cible**
2. **Renforcement de la formation et de la professionnalisation**
3. **Dématérialisation de nouvelles pièces :**
 - Quitus fiscal
 - États financiers certifiés
4. **Intégration des modules PforR restants :**
 - Évaluation / attribution

AUTORITÉ DE RÉGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

- Contentieux
 - Dérogatoires
 - Prestations intellectuelles
5. **Suivi d'exécution, gestion redevance & audits**
 6. **Optimisation de la détection des fraudes**
 7. **Révisions du CMP pour cohérence totale avec APPEL**

VIII. État d'avancement du rapport d'achèvement (exigence PforR)

Le présent rapport constitue la **version consolidée**, intégrant :

- liste des AC enrôlées ;
- périmètre fonctionnel testé ;
- formations & accompagnement ;
- données d'exploitation ;
- modules techniques livrés ;
- contraintes et perspectives ;
- analyse d'impact.

Il répond au DLI relatif à la **digitalisation effective des procédures de passation des marchés**.

IX. Analyse consolidée de l'exécution de la phase pilote

Les résultats démontrent :

1. **Une appropriation progressive mais réelle** par les AC pilotes et les fournisseurs.
2. **Un accroissement significatif de la transparence et de la traçabilité** grâce aux journaux d'audit et aux flux électroniques.
3. **Un impact positif sur l'accès des PME**, notamment les artisans et entrepreneurs individuels.
4. **Une dynamique solide pour la montée en charge nationale**.
5. **Une maturité technique avancée**, confirmée par l'architecture modulaire et les interconnexions déjà fonctionnelles.

La phase pilote a permis :

- de valider les modules cœur ;
- de tester les usages réels ;
- de documenter les améliorations nécessaires ;
- de préparer un déploiement national sécurisé.

X. Conclusion

Au regard de l'ensemble des réalisations, la phase pilote de la plateforme APPEL peut être considérée comme **achevée avec succès**, avec un niveau de performance conforme aux exigences du PforR. La plateforme est

**AUTORITÉ DE RÉGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

ÉQUITÉ - TRANSPARENCE - IMPARTIALITÉ

opérationnelle, accessible, utilisée et suffisamment stable pour préparer son **extension nationale** et l'activation des modules complémentaires. Ce rapport constitue le **document d'achèvement officiel** de la phase pilote, conformément aux attentes du Programme pour les Résultats et aux obligations de l'ARCOP.